

## **Inscription au Diplôme National du Brevet Français 2017 (DNB) Pour les élèves dispensés de 3ème**

A. **L'inscription au DNB** se fera par le service de la vie scolaire en se basant sur la base de données des élèves sur nos listes. Nous vous remercions de vérifier sur l'espace famille <http://www.cpf.edu.lb/enligne/cpf/login.html> les informations concernant votre enfant et de nous informer des corrections éventuelles à apporter (nom, prénom, date de naissance ...)

Les élèves remettront au bureau de la vie scolaire pour le 14 octobre 2016, délai de rigueur :

- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou extrait d'état civil)
- Elèves français : Tout élève ayant la nationalité française y compris s'il est binational, **ayant atteint 16 ans et 3 mois**, doit ramener une attestation de recensement ; ce document est à retirer au Consulat Général de France. Remettre une photocopie à la vie scolaire.

### **B. Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap et/ ou à besoins éducatifs particuliers.**

Ces candidats peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves du DNB, sous réserve d'un avis favorable du médecin agréé par l'Ambassade de France, avis qui devra être également validé par la direction de l'établissement. Des bilans et/ou rapports médicaux récents seront à fournir.

Les parents doivent :

- a) Remplir le document n° 1 en annexe. « [demande d'aménagement des épreuves aux examens pour les candidats présentant un handicap](#) ».
- b) Prendre un rendez-vous, en présence du candidat, auprès du médecin agréé (coordonnées ci-dessous).

L'avis motivé du médecin de l'Ambassade ainsi que le document 1 complété par la famille devront être remis au secrétariat du proviseur avant le **21 octobre 2016, délai de rigueur.**

### **C. Médecin agréé par l'Ambassade de France :**

- Dr. Nadia EL ASMAR 03 80 16 16 ou 05 456 233

**Pour information** : Les droits d'inscription de l'année précédente (session 2016) s'élevaient à 55 000 LL par élève. Ce montant figure sur la facture des écolages du second trimestre des élèves.